

Automne 2018

Rapport d'activités de la Conférence Suisse des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité COC pour les années 2017 et 2018

1. Marche des affaires
2. Journées nationales
3. Finances
4. Élections
5. Perspectives



1. Marche des affaires

Au cours du dernier exercice 2017/2018, le comité et le secrétariat se sont réunis une fois à Soleure. De plus, les affaires courantes ont aussi été traitées par voie électronique.

Le comité, le secrétariat et l'organe de contrôle comprend les membres suivants:

Susanne Berchtold, directrice Office supérieur région de Soleure	Co-présidente
Alain Hervouët, directeur Office supérieur région de Soleure	Co-président
Renate Jäggi, avocate, Bâle	Vice-présidente
Reinhold Nussmüller, avocat, Amriswil	Caisse
Marianne Muggli, Eschlikon	Secrétariat / Comptabilité
Susanne Büchi, Dussnang	Organe de contrôle

2. Journées nationales bisannuelles

La dernière réunion a eu lieu, conformément au turnus, le 10 novembre 2016 à Liestal, canton de Bâle-Campagne. La journée de cette année aura lieu le 22 novembre 2018 à Soleure. Pour la réunion en automne 2020, le canton de Genève est proposé comme hôte. L'adoption de cette proposition est recommandée à l'Assemblée générale.

Les programmes des conférences et documents y relatifs seront en temps voulu disponibles sur le site internet www.sks-coc.ch.

Pour la réunion du 22 novembre 2018, une enquête a de nouveau été effectuée au sujet des affaires traitées entre-temps par les offices de conciliation, pour présenter à la réunion une nouvelle statistique des affaires.

3. Finances

Les comptes annuels au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017 seront présentés lors de la réunion à Soleure, en même temps que le rapport de vérification. Les budgets ont été respectés.

4. Élections

Selon les statuts de la SKS-COC, la présidence doit être assurée par les membres à tour de rôle. Comme nouvelle présidente, le comité propose Emmanuelle Pasquier, directrice au tribunal du travail du canton de Genève. Mme Pasquier a accepté de prendre la présidence.

Renate Jäggi, vice-présidente, quittera régalemment le comité; ses mérites sont remerciés chaleureusement par le comité. Susanne Berchtold et Alain Hervouët occuperont la fonction d'une vice-présidence, conformément à l'usage. Reinhold Nussmüller est en outre prêt à continuer à exercer la fonction de trésorier, tandis que Marianne Muggli s'occupera du secrétariat et de la comptabilité, comme précédemment.

Il est proposé à l'Assemblée générale de décider en conséquence.

5. Perspectives

Nous sommes convaincus que les offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité assument une tâche juridique importante, qui se répercute aussi à l'échelon de la politique sociale et de la société, et que la SKS-COC peut continuer de jouer un rôle de soutien déterminant.